

Comité de rédaction des médias sociaux du JOGC

Termes de référence

Les rédacteurs des médias sociaux sont des membres de la Société d'obstétrique et de gynécologie (SOGC) qui font partie du comité des rédacteurs des médias sociaux du Journal d'obstétrique et de gynécologie (JOGC), lequel crée et révisé le contenu des comptes de médias sociaux du JOGC.

FONCTION Créer et réviser le contenu des comptes de médias sociaux du JOGC.

OBJECTIFS

- Attirer des soumissions de haute qualité et, par conséquent, davantage de lecteurs en lançant des idées pour le contenu des médias sociaux, en rédigeant des résumés pour les médias sociaux, en créant des graphiques et en révisant les articles afin d'en assurer l'exactitude scientifique.
- Renforcer l'identité de marque du JOGC en créant un contenu cohérent et stylisé.
- Former le comité de rédaction des médias sociaux du JOGC et participer à ses activités.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité des rédacteurs en chef des médias sociaux du JOGC se compose principalement de rédacteurs en chef des médias sociaux. La composition de la commission est la suivante:

- Rédacteur en chef du JOGC (1)
- Membre de l'équipe de communication de la SOGC (1)
- Rédacteurs des médias sociaux (4)

Les rédacteurs des médias sociaux ne sont pas membres du comité de rédaction du JOGC, bien que leur nom apparaisse sur l'en-tête du journal et qu'il puisse leur être demandé d'assister aux réunions du comité de rédaction.

MANDATS 2 ans, renouvelable pour un mandat supplémentaire à la discrétion du rédacteur en chef du JOGC.

RÉUNIONS Les réunions de la commission des médias sociaux du JOGC se tiendront pratiquement deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées dans des circonstances particulières, selon les besoins. Les réunions du comité serviront à examiner les performances des médias sociaux, à trouver des idées de nouveau contenu, à discuter des stratégies et initiatives possibles et à examiner les domaines à améliorer.

EXPECTATIONS

- Créer/réviser 1 à 2 posts par mois.
- Participer aux deux réunions régulières.
- Consacrer environ 20 à 30 heures par an.
- Les membres doivent être des membres actifs de la SOGC.

COORDONNATEUR Rédacteur en chef du JOGC.